

**Mission de Promotion de la
Santé en faveur des Elèves**

Service Santé
Service Infirmier

Dossier suivi par
Jocelyne MARTIN-DECHANET
Martine SZYMKOWIAK

Téléphone
03 87 56 05 69
Fax
03 87 63 38 11
Mél.
ce.dsden57-sante
@ac-nancy-metz.fr

Adresse postale :
1 rue Wilson
BP 31044
57036 Metz Cedex 1

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Adresse des bureaux :
27 Place St Thiébault
METZ

L'Infirmière conseillère technique
Responsable départementale
Le Médecin conseiller technique
Responsable départemental

à

Mesdames et Messieurs
Les Infirmiers-ères de l'Education Nationale
S/c des chefs d'établissement
Les Médecins de l'Education Nationale
Et Mesdames les Secrétaires des CMS plateformes de
La Moselle

Metz, le 9 octobre 2017

**Objet : Collaboration des professionnels de santé - Médecins EN - Infirmiers-ères
EN et Personnels administratifs Secrétaires des CMS plateformes de la Moselle**

Votre collaboration au sein de l'Education nationale garantit un suivi optimum des élèves dans le 1^{er} degré et second degré au service de leur réussite.

Au-delà de l'organisation académique de vos interventions, elle doit s'envisager également en fonction des missions des uns et des autres et des ressources en personnels sur notre département.

Pour effectuer un travail de qualité reconnu au service des élèves et de leurs familles, nous vous recommandons autant que faire se peut et selon un rythme propre à chaque équipe, **des temps de concertation réguliers entre vous.**

1) Concernant les secteurs où il y a un médecin, le travail collaboratif s'articule autour :

- de la mise en place des suivis des élèves examinés lors :

- des bilans médicaux de la 6^{ème} année
- des examens à la demande effectués par le médecin dans le premier et second degré
- des dépistages infirmiers d'élèves de 6^{ème}
- des consultations infirmières effectuées dans le premier et second degré
- des bilans effectués par les services de la PMI
- des visites médicales effectuées pour les mineurs dans le cadre des travaux dérogatoires

- de l'accompagnement à la scolarité

- des élèves à besoins particuliers, handicapés ou élèves malades
- des élèves signalés dans les instances type « GLPDS », « CDOEASD »...ou bénéficiant d'un « SAPAD »...ou du projet « SAMELY »

2) Concernant les secteurs où il n'y a pas de médecin (en cours de recrutement) et aussi à partir de cette année dans les lycées d'enseignement général et technologique

Le travail collaboratif s'effectue selon la même organisation que celle mise en place l'an passé à savoir :

- Des permanences médicales **régulières** basées sur les CMS plateformes permettent aux médecins de répondre aux personnels infirmiers et sociaux, aux familles et à tous les partenaires sur des questions médicales : besoin d'une expertise, d'un diagnostic, d'un conseil pour une prise en charge adaptée.

- Au cours de ces permanences, les médecins peuvent accueillir des élèves accompagnés de leur famille pour les examiner si besoin et sur demande des équipes,
- Les secrétaires des CMS plateforme assurent la gestion des nouveaux PAI et PAP envoyés **aux adresses indiquées** selon la démarche précisée dans le courrier adressé aux chefs d'établissement et directeurs d'école concernés. (courriers en PJ)

Pour rappel,

- la reconduction des PAI se fait de manière tacite et ne nécessite pas la signature de nouveaux documents sauf en cas de changement de traitement médical et/ou de protocole d'urgence.

- le PAP est un document unique qui suit l'élève dans sa scolarité et qui est validé 1 seule fois par un médecin de l'Education Nationale.

3) Le travail collaboratif avec les secrétaires des CMS plateformes

Maillon fort de la communication au sein de vos équipes, les secrétaires assurent le secrétariat des médecins et veillent à vous transmettre les informations relatives :

- Aux suivis des élèves - aux demandes de prise en charge particulière...(PAI – PAP – PPS...)
- Aux situations d'urgence (ex : Protection de l'Enfance.....)

Elles sont également une interface incontournable avec les autres acteurs de la communauté éducative (Familles – IEN de circonscription – Directeurs d'école – Référents MDPH...) ainsi qu'avec nos partenaires tels que les services spécialisés de prise en charge des enfants et des adolescents.

Enfin, elles assurent la communication avec les Mairies chargées des CMS plateformes et des lieux de consultation.

Le CMS plateforme est un lieu privilégié qui permet cette collaboration entre les différents professionnels.

C'est d'abord :

- un lieu d'accueil des familles
- un lieu de consultations médicales et de permanences médicales

C'est aussi :

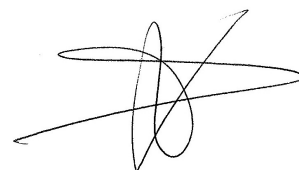
- un lieu de rencontre pour les temps de concertation en équipe
- un lieu d'organisation du travail des infirmiers pour les élèves du 1^{er} degré

Pour toutes ces raisons, son occupation se fait selon une organisation permettant à chacun de travailler dans les meilleures conditions de respect et de confort professionnel.

Nous tenons à vous remercier pour le travail que vous poursuivrez ensemble cette année encore. Le contexte médical de Moselle est difficile et nous vous encourageons très fortement dans cette collaboration qui trouvera toute son efficacité au service de la réussite des élèves et de leurs familles.



Dr Jocelyne Martin-Dechanet



Martine Szymkowiak